

TYPE 01 - ASSOCIATIONS SPORTIVES CIVILES

Subvention de fonctionnement dans le cadre de la CP spéciale associations

Conditions de l'aide et périodicité

L'aide départementale accordée aux associations sportives civiles est annuelle.


Seules les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 peuvent formuler une demande auprès du Conseil départemental du Val d'Oise.

L'Ordonnance 2015-904 du 23 juillet 2015 a prononcé l'abrogation de l'agrément Sportif ou de Jeunesse et d'Education Populaire. A compter de cette date, l'affiliation à la Fédération de tutelle est obligatoire et vaut agrément.

Les actions doivent être réalisées au bénéfice des Valdoisiens et l'activité doit se dérouler dans le département ou au moins sur un territoire.

L'immatriculation de l'association au répertoire SIREN est **obligatoire**.

Le dispositif d'aide

 Il ne s'agit en aucun cas d'une aide pour l'organisation de manifestations sportives, d'une demande de tee-shirts ou d'une aide pour l'acquisition de matériel sportif onéreux à vocation collective. Vous trouverez les imprimés téléchargeables correspondant à ces dispositifs sur notre site internet www.subenligne.valdoise.fr. Ces formulaires sont à transmettre directement à la Mission Sport.

La subvention de fonctionnement a pour vocation d'aider les associations dans leur fonctionnement général.

La subvention est calculée de la manière suivante :

$$\text{nombre de points}^* \times \text{valeur du point N} = \text{subvention départementale N}$$

**Le nombre de points est calculé en fonction d'un certain nombre de critères parmi lesquels :*

- *Le nombre de licenciés et le nombre d'adhérents non licenciés ;*
- *Le nombre de jeunes licenciés par catégorie d'âge ;*
- *Le niveau d'évolution en compétition du club (national, régional, départemental) ;*
- *Le nombre de stagiaires en formation (brevets d'Etat, brevets fédéraux, arbitres...);*
- *Le nombre d'athlètes en perfectionnement ;*
- *Les différents projets spécifiques du club (handisport, lutte contre le dopage, rayonnement départemental du club...).*

Pièces complémentaires au dossier de demande de subvention à fournir pour TOUTE demande

- ❑ RIB IBAN au nom de l'association datant de moins de 2 mois ;
- ❑ Procès verbal de la dernière assemblée générale signée par le Président de l'association ;
- ❑ Rapport d'activités des actions menées en N-1 ;
- ❑ Projets pour l'année à venir ;
- ❑ Bilan et compte de résultat N-1 et budget prévisionnel N (téléchargeables sur le site subenligne.valdoise.fr) ;
- ❑ Solde de trésorerie.

Pièces supplémentaires à ajouter au dossier de demande de subvention pour une première demande

- ❑ Récépissé de déclaration en Préfecture ;
- ❑ Avis de situation au répertoire SIREN de l'INSEE ;
- ❑ Attestation d'affiliation à la Fédération de tutelle (Française ou Affinitaire) ;
- ❑ Statuts de l'association signés par le Président ;

Pièces complémentaires à ajouter au dossier de demande de subvention en cas de changement de situation

- ❑ Nouveau RIB IBAN au nom de l'association datant de moins de 2 mois ;
- ❑ Récépissé de déclaration de modification statutaire à la Préfecture y compris en cas de changement des membres du bureau ;
- ❑ Nouveaux statuts ;
- ❑ Nouvel avis de situation au répertoire SIREN de l'INSEE.

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce dispositif d'aide, nous vous invitons à contacter la Mission Sport au 01.34.25.76.54 ou à l'adresse mail sport@valdoise.fr.

Pour toute aide technique pour la saisie de votre dossier de demande de subvention sur internet, nous vous invitons à contacter le Guichet Unique des Subventions au 0810 100 107 ou à l'adresse mail subenligne@valdoise.fr.

Associations sportives civiles
demande de subvention
«organisation de manifestation sportive»

2019

A retourner trois mois avant la date de la manifestation

NOM DE L'ASSOCIATION : _____
(en toutes lettres)

Ville _____ Tél. : _____

n° de tiers (réservé à l'administration) : _____

NOM DE LA MANIFESTATION : _____

La manifestation doit être inscrite obligatoirement au calendrier fédéral.

Date _____ Lieu _____

Niveau de pratique des participants : international national régional

Nombre de participants attendus : _____

Nombre de spectateurs attendus : _____

Nombre de clubs participants : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone _____ courriel _____ @ _____

Montant estimatif du budget : _____ euros

Subvention sollicitée : _____ euros

Le soutien apporté par le Conseil départemental ne peut être inférieur à 1 600 euros et ne peut, par ailleurs, pas dépasser 30% du budget prévisionnel de la manifestation.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- ▶ Descriptif détaillé du projet pour toute manifestation
- ▶ Composition du plateau sportif et engagement des partenaires
- ▶ Résultats sportifs et financiers détaillés de la précédente édition de la manifestation
- ▶ RIB à l'adresse du siège social
- ▶ Calendrier fédéral

Projet de budget

| RECETTES (produits) | DÉPENSES (charges) |
|---|--|
| Subventions publiques Etat _____ Région _____ Département _____ Structure intercommunale _____ Commune _____ Fédération _____ Ligue, district, comité _____ | Participants Déplacements _____ Hébergements / repas _____ |
| Participation et engagement Clubs _____ Individuels _____ Association organisatrice _____ | Officiels (juges, arbitres) Déplacements _____ Hébergements / repas _____ |
| Autres recettes Entrées payantes _____ Vente de programmes _____ Buvette _____ Partenariat _____ | Organisation Secrétariat _____ Location de matériel _____ Achat de matériel (<i>justificatif à fournir</i>) _____ Couverture médicale _____ |
| Autres (à préciser) _____ _____ _____ | Communication / Récompenses Communication _____ Récompenses _____ |
| Déficit _____ | Encadrement Frais d'encadrement _____ |
| TOTAL _____ | Installation Locations _____ |
| | Divers (à préciser) _____ _____ _____ |
| TOTAL _____ | TOTAL _____ |
| Mise à disposition gracieuse d'équipements (<i>à préciser</i>) _____ _____ _____ _____ | |

Nom du Président :

Signature :

Date :

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Mission Sport

Tél. : 01 34 25 30 75 - Courriel : sport@valdoise.fr

Associations sportives civiles
Demande de subvention
«aide à l'acquisition de matériel sportif
onéreux à vocation collective»

2019

NOM DE L'ASSOCIATION :

(en toutes lettres)

VILLE :

Tél :

Mail :

N° de tiers (réservé à l'administration) :

Le dispositif est destiné à soutenir l'acquisition de tout matériel onéreux à vocation exclusivement sportive **OU** l'acquisition d'un véhicule destiné au transport de sportifs * (*voir conditions d'éligibilité au verso de l'imprimé).

Nature du matériel : matériel sportif véhicule de transport de sportifs (9 places minimum)
(cochez la case de votre choix)

| DESCRIPTIF DE L'ACHAT | MONTANT T.T.C. |
|-----------------------|----------------|
| | |

PIECES GENERALES A FOURNIR POUR LA DEMANDE

(toutes les pièces précisées ci-dessous doivent être jointes à la demande - tout dossier incomplet ne sera pas traité)

- Projet (exposé de la nécessité de l'acquisition, usage prévu, bénéficiaires, etc ...).
- Descriptif détaillé du matériel envisagé (photographies, descriptifs techniques, etc ...).
- Devis (minimum 2) ou factures détaillés.
- Plan de financement détaillé (participation de la commune, du Conseil départemental, sponsors, prêt bancaire, trésorerie propre, ...).
- RIB au nom et à l'adresse du siège social de l'association

Nom du Président

Signature

Date

CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET D'OCTROI DE LA SUBVENTION DE MATERIEL SPORTIF ONEREUX A VOCATION COLLECTIVE

| MATERIEL SPORTIF ONEREUX | VEHICULES DE TRANSPORT | VEHICULES DE TRANSPORT SPECIFIQUES |
|--|---|--|
| Matériel onéreux destiné à la pratique sportive et à un usage partagé >=3 000 €, non fongible. Le matériel sportif motorisé est exclu. | Véhicules de transport destinés aux sportifs (9 passagers minimum). | Véhicules de transport destinés aux sportifs (9 passagers minimum) et : - respectueux de l'environnement ou : - adaptés au transport de personnes atteintes d'un handicap |
| Matériel sportif unique ou constituant une unité (pas de lot de matériels de même type) | Véhicules aptes à transporter au minimum 9 personnes selon les règles en vigueur. | (exemples) Véhicules électriques, hybrides, véhicules aménagés pour le transport de sportifs en fauteuil roulant. |
| Plancher dépense : 3 000 € Plafond dépense : 21 000 € | Plancher dépense : 12 000 € Plafond dépense : 21 000 € | Plancher dépense : 12 000 € Plafond dépense : 24 000 € |
| Taux de l'aide départementale : 1/3 | Taux de l'aide départementale : 1/3 | Taux de l'aide départementale : 50 % |
| Plancher subvention : 1 000 € Plafond subvention : 7 000 € | Plancher subvention : 4 000 € Plafond subvention : 7 000 € | Plancher subvention : 6 000 € Plafond subvention : 12 000 € |
| 1 demande par an avec date limite de dépôt → vote en Commission permanente au second trimestre de l'année civile. | 1 demande tous les 5 ans avec date limite de dépôt → vote en Commission permanente au second trimestre de l'année civile. | 1 demande tous les 5 ans avec date limite de dépôt → vote en Commission permanente au second trimestre de l'année civile. |
| Paiement de la subvention : Présentation factures signées Président + trésorier, références paiement, extrait compte, preuve de l'application du logo sur le matériel. Transmission de ces documents au + tard le 15 novembre de l'année du vote. Caducité de la subvention au 31 décembre de l'année du vote. | Paiement de la subvention : présentation factures signées Président + trésorier, références paiement, extrait compte, caractéristiques techniques et carte grise, preuve de l'application du logo sur le matériel. Transmission de ces documents au + tard le 15 novembre de l'année du vote. Caducité de la subvention au 31 décembre de l'année du vote | Paiement de la subvention : présentation factures signées Président + trésorier, références paiement, extrait compte, caractéristiques techniques et carte grise, preuve de l'application du logo sur le matériel. Transmission de ces documents au + tard le 15 novembre de l'année du vote. Caducité de la subvention au 31 décembre de l'année du vote. |
| | Conditions spécifiques : le véhicule ne peut être revendu avant 5 ans. Envoi de la carte verte chaque année au Conseil départemental | Conditions spécifiques : le véhicule ne peut être revendu avant 5 ans. Envoi de la carte verte chaque année au Conseil départemental |

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :
Mission Sport
Courriel : sport@valdoise.fr
Secrétariat de la Mission Sport : 01 34 25 30 75

Associations sportives civiles demande de subvention «demande de tee-shirts»

2019

A retourner deux mois avant la date de la manifestation

Afin de soutenir les manifestations d'intérêt **départemental et/ou régional uniquement mais non éligibles financièrement**, le Conseil départemental du Val d'Oise peut aider votre association à titre exceptionnel, (une seule fois par an au maximum), dans la limite des possibilités budgétaires et en fonction de l'intérêt de la demande.

NOM DE L'ASSOCIATION : _____
(en toutes lettres)

Adresse : _____

NOM DE LA MANIFESTATION : _____

Date : _____

Lieu : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____ courriel : _____ @ _____

Nombre prévisionnel de participants (avec catégorie d'âge) : _____

T-SHIRTS BLANCS :

Quantité demandée : _____

Tailles : S _____ M _____ L _____ XL _____ XXL _____

Flocage : oui non

Le flocage est à la charge de l'association.

Dans l'affirmative, nous joindre les éléments nécessaires (texte, logo...).

Pour tout repiquage, le Conseil départemental validera obligatoirement le flocage proposé avant impression de la quantité demandée

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Descriptif général de la manifestation
- Projet de budget (voir au dos de l'imprimé)

Projet de budget

| RECETTES (produits) | DÉPENSES (charges) |
|---|--|
| Subventions publiques Etat _____ Région _____ Département _____ Structure intercommunale _____ Commune _____ Fédération _____ Ligue, district, comité _____ | Participants Déplacements _____ Hébergements / repas _____ |
| Participation et engagement Clubs _____ Individuels _____ Association organisatrice _____ | Officiels (juges, arbitres) Déplacements _____ Hébergements / repas _____ |
| Autres recettes Entrées payantes _____ Vente de programmes _____ Buvette _____ Partenariat _____ | Organisation Secrétariat _____ Location de matériel _____ Achat de matériel (<i>justificatif à fournir</i>) _____ Couverture médicale _____ |
| Autres (à préciser) _____ _____ _____ | Publicité Frais de publicité _____ |
| Déficit _____ | Encadrement Frais d'encadrement _____ |
| TOTAL _____ | Installation Locations _____ |
| | Divers (à préciser) _____ _____ _____ |
| | TOTAL _____ |
| Mise à disposition gracieuse d'équipements (<i>à préciser</i>) _____ _____ _____ _____ | |

Nom du Président :

Signature :

Date :